

Communiquer pour

# Inciter et aider les particuliers

à respecter la réglementation et à réduire leur production de déchets verts



C'est le rôle de la collectivité de faire mieux respecter la réglementation sur la gestion des déchets verts par les particuliers et les professionnels de la commune (notamment ne plus les faire brûler à l'air libre).

Au-delà de la communication écrite (affichage de messages, diffusion d'articles...) essentielle et déjà fréquemment mise en œuvre par les collectivités, les actions de communication "actives" sont un moyen de sensibilisation complémentaire à développer. Différents types d'actions peuvent être organisées pour sensibiliser, accompagner et/ou former le jardinier amateur : ouverture de jardins, manifestations sur le jardinage, animation de jardins partagés, animation d'ateliers dans les écoles, invitation à cultiver certaines zones de l'espace public...

La mise en place par la collectivité de solutions techniques efficaces peut aussi permettre aux professionnels de mieux respecter la réglementation (exemples : broyeur de végétaux de gros calibre mis à disposition des agriculteurs et des paysagistes, plateforme industrielle de compostage partagée...).

## Objectifs

- Sensibiliser et informer les habitants sur les solutions permettant de mieux gérer leurs déchets verts.
- Aider les professionnels et les particuliers à mieux respecter la réglementation sur la gestion des déchets verts.
- Réduire le volume de déchets verts déposé par les particuliers en déchèterie.
- Valoriser de façon indirecte les nouveaux modes d'entretien de la commune.

# Différents exemples d'actions

## ■ Diffusion de fiches conseils

Lors de manifestations, dans les déchèteries, en mairie... la diffusion des 10 fiches conseils "Des trésors verts" permet de sensibiliser, informer voire même former les particuliers à la réduction et à la bonne gestion de leurs déchets verts.

Disponibles sur :

[valtom63.fr](http://valtom63.fr)

rubrique "MON VALTOM > Publications > Guide déchets verts"

[fredon.fr](http://fredon.fr)

rubrique "Publications"



## ■ Ateliers techniques chez des jardiniers amateurs "Un jardin zéro déchet"

Les animations organisées chez des jardiniers amateurs peuvent permettre de répondre à leurs questions et d'initier des changements de pratiques concrets.



## ■ Sensibiliser les habitants à de nouveaux modes d'entretien des espaces verts en montrant l'exemple

La collectivité peut mettre en place de nouveaux aménagements pour réduire ou valoriser ses déchets verts. Exemples : sites avec mise en place de haies sèches, de paillage, de tonte différenciée, de taille raisonnée des arbres et arbustes...

Ces sites doivent faire l'objet de communications pour expliquer la démarche et inviter les habitants à la mettre eux aussi en oeuvre : panneaux in situ, articles de presse ou pour le bulletin communal et le site internet, visites guidées, manifestations, actions avec les scolaires...

## ■ Mise en place de plateforme de compostage

La mise en place de plateforme de compostage partagée (cf. fiche 8) peut permettre d'impliquer tous les acteurs présents sur le territoire de la collectivité. Attention, intégrer les professionnels du paysage dans la démarche oblige à prendre en compte des volumes journaliers de déchets verts beaucoup plus importants. Le compost produit peut être valorisé par les agriculteurs du territoire.

## ■ Broyage des déchets verts

Les campagnes de broyage de déchets de taille sont des actions efficaces pour sensibiliser les particuliers à une bonne gestion des déchets verts au jardin. 3 types d'organisations sont possibles :

- mise en oeuvre de plateforme de broyage où les particuliers peuvent déposer leurs branches et/ou récupérer du broyat,
- service de broyage à domicile ou itinérant,
- systèmes de prêt ou mise à disposition de broyeurs de végétaux.

Il est essentiel de communiquer lors de ces campagnes sur les différentes valorisations possibles du broyat (compostage, paillage de planches de cultures, paillage des allées...)

Les déchets verts deviennent alors des "trésors" pour le particulier.

Pour en savoir plus : "Bilan technique d'un panel d'actions de communication portées par des collectivités en Auvergne - Fiche action n°8" sur <https://fredon.fr/aura/publications>

## Témoignage

**Collectivité :** Com. de Saint-Georges-ès-Allier (63)

**Population :** 1 250 hab.

**Date du témoignage :** 03 juin 2020

**Témoïn :** Eric MARIDET, 1er adjoint au Maire

**Date de création de la plateforme :** nov. 2015

### Plateforme de broyage des déchets verts de particuliers et distribution du broyat aux habitants

#### Fonctionnement

La plateforme est ouverte le weekend (accès libre) et la semaine (demande des clés en mairie). Des panneaux sont installés sur la plateforme pour indiquer aux administrés les règles de fonctionnement (parcours du véhicule, dépose des déchets, zone de stockage des déchets verts et du broyat mis à disposition, utilisation du broyat au jardin pour les particuliers).

La plateforme est strictement réservée aux particuliers, les professionnels ne sont pas autorisés à venir déposer des déchets verts ou à récupérer du broyat.

Le broyage est réalisé par une entreprise extérieure sur demande de la communauté de communes (Mond'Arverne) qui gère le projet.

La commune gère l'entretien de la plateforme, la signalétique en collaboration avec le Valtom et la Communauté de communes.

Des haies sèches ont été mises en place autour de la plateforme pour la délimiter et diminuer l'impact visuel pour les riverains.

Le broyat est disposé sur une aire spécifique. Il est utilisé par la commune dans l'entretien de ses espaces verts (paillage) et les administrés pour le jardin et le potager. Il peut également servir à compléter une plateforme de compostage (apport de matière brune) dans une commune voisine.

#### Investissement financier

Commune : 1 635 € (aménagement de la plateforme).

VALTOM : 1 494 € (barrières, signalétique, brise-vue).

#### Retours de la collectivité

- Forte adhésion et participation de la part des administrés pour la dépose de déchets verts et l'utilisation du broyat.
- Quelques dépôts sauvages sont observés (palettes, plastiques, métaux) ou des déchets verts trop gros qui ne pourront pas être broyés par le matériel de l'entreprise.

#### Conseils pour un bon fonctionnement de la plateforme

- La plateforme de broyage doit être grande et permettre le déplacement des véhicules (administrés, camion et broyeur...) sans marche arrière ou manœuvres.
- La communication "in situ" est essentielle pour éviter des dépôts sauvages ou de mauvaises habitudes qui peuvent gêner le bon fonctionnement de la plateforme.
- La plateforme doit être fermée pour éviter les abus.

